



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



06449



United Nations Industrial Development Organization

Distr. LIMBEE
ID/WG.149/1
19 février 1973

Original: FRANCAIS

Consultations régionales sur
le conditionnement dans les pays arabes

Egypte, 24 - 29 mars 1973

LES CENTRES NATIONAUX DE L'EMBALLAGE:
LEURS FONCTIONS ET RAYONS D'ACTION
CHOIX DE LEUR ORGANISATION ET STRUCTURES^{1/}

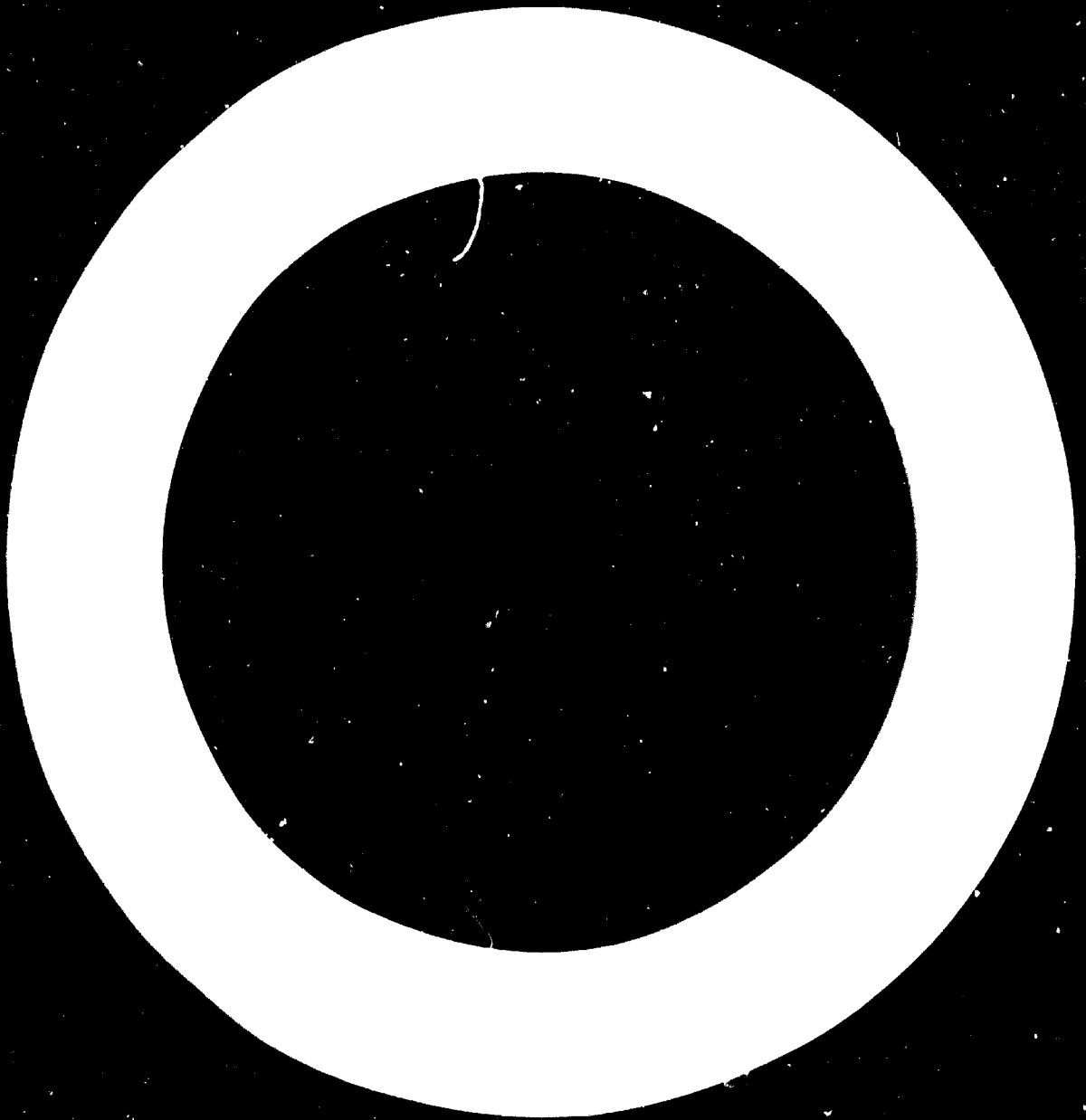
présenté par

Robert Jobard
Centre National de l'Emballage et du Conditionnement
France

^{1/} Les vues et opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'ONDI. Ce document est reproduit tel quel.

id. 73-1075

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.



Je tiens à dire, tout d'abord, combien je suis honoré de la mission qui m'est confiée aujourd'hui et qui me permet d'entrer en contact avec des personnalités éminentes des Pays Arabes. Combien aussi l'organisme que je dirige depuis dix ans, le CENTRE NATIONAL DE L'EMBALLAGE ET DU CONDITIONNEMENT Français est lui-même, à travers son directeur général, sensible à la confiance qui lui est faite et à l'intérêt qui lui est marqué par les Nations Unies et par l'I.D.C.A.S.

Plus que d'autres, en effet, nous sentons la nécessité de faire profiter des pays amis de notre expérience en matière de création, d'adaptation et de développement de structures d'emballage, parce que le Centre français est, à notre connaissance, le seul exemple d'une structure qui présente les trois caractères essentiels ci-après :

- caractère national, avec contrôle politique et budgétaire des Pouvoirs Publics français, par un Commissaire du Gouvernement siégeant au Conseil d'Administration, en vue du contrôle de l'exécution des actions d'intérêt général national et international, en qualité d'expert et de conseiller officiel des Ministères techniques français : Développement Industriel et Scientifique, Transports, Agriculture, Santé Publique, Environnement, Défense Nationale, Commerce extérieur, notamment.

- caractère interprofessionnel : son conseil d'administration est composé de l'ensemble des organismes syndicaux professionnels des producteurs d'emballages et de matières premières, des Transporteurs et des Assureurs. Ce Centre est donc un véritable organe de concertation entre tous les professionnels ; c'est là, en effet, que s'élabore la politique de l'emballage et où les idées et les informations sont sans cesse véhiculées, discutées, puis transformées en décisions d'actions.

- caractère global des activités qui y sont réalisées, sous forme de travaux d'intérêt général et de prestations de services rémunérées, global parce que couvrant toute la gamme des besoins des Pouvoirs Publics et des industries en matière d'emballage et de conditionnement, savoir :

- activités techniques de Recherche, d'Etudes, d'essais, d'expertises, de contrôles et de conseils techniques
- activités de normalisation et de réglementation, activités de gestion des marques (labels de qualité)
- activités de formation professionnelle, tant pour les jeunes, que pour les adultes : cadres supérieurs et moyens, techniciens et ouvriers
- actions :
 - de promotion et d'information générale par l'organisation de journées d'études, congrès, séminaires, rencontres de concertation
 - d'information ponctuelle grâce à l'exploitation d'un centre de documentation alimenté en permanence à différentes sources
 - publication enfin, sous la forme d'une revue moderne, bimensuelle, d'informations à caractère technique et administratif, et d'ouvrages techniques.

Si je me suis permis de vous présenter très rapidement et très schématiquement le Centre National français, c'est parce qu'il constitue une structure évoluée qui répond parfaitement aux besoins nationaux et parce que, de ce fait, il peut constituer pour vous, au minimum une source de réflexion, et au mieux, comme je le souhaite, une structure de référence à partir de laquelle vos Nations respectives pourront concevoir leurs propres structures.

X
X X
X X

Après ces propos liminaires, je pense souhaitable de vous exposer successivement :

- l'analyse des besoins nationaux dans le domaine de l'emballage et du conditionnement et d'en tirer une première série de conclusions au plan de la finalité, des missions générales, et des structures adaptées.
- l'approche du problème tel qu'il peut se poser à vos Nations, ainsi qu'une ébauche des structures à envisager, faisant ressortir diverses hypothèses.
- les possibilités en matière d'aide directe en vue de la conception, de la réalisation, puis de la mise en oeuvre et du développement de structures d'Emballage et de

Conditionnement dans les Nations Arabes.

Compte tenu du temps qui m'est imparti dans le cadre de cet exposé, de l'ampleur, de la diversité et de la complexité des questions à aborder, je devrai me limiter à un large survol des différents problèmes.

- I -

ANALYSE DES BESOINS NATIONAUX

Les problèmes de l'Emballage et du Conditionnement concernent, au plan national, public, industriel, individuel et privé, les domaines suivants :

- administratif, juridique et documentaire
- technique,
- commercial et promotionnel
- formation des hommes et information,
- social.

J'examinerai successivement ces différents caractères au regard des besoins des différents secteurs intéressés :

- Pouvoirs Publics,
- Industries de production et secteurs utilisateurs
- Commerce national et international, distribution
- Transport et Assurances.

I BESOINS DES POUVOIRS PUBLICS

Les problèmes posés par l'emballage et le conditionnement sont sans doute parmi ceux qui sont les moins connus des fonctionnaires des différents départements ministériels, même dans des pays hautement industrialisés, où les industries de l'emballage constituent pourtant un secteur important, non seulement du fait du chiffre d'affaire réalisé (12 milliards de francs lourds en France en 1971), et de la part du revenu national brut (2,5% aux Etats-Unis en 1970), mais aussi du fait du nombre de salariés recensés dans cette branche industrielle, de la puissance des groupes producteurs de matières premières et transformateurs, ainsi que de la part croissante de l'emballage dans leurs débouchés. A titre d'exemple, dans le simple domaine des matières plastiques en Europe :

- Groupes PECHINEY, AQUITAINE, HOCHS et BASF, I.C.I., SOLVAY : l'emballage absorbe 20% de la matière première

- Groupes transformateurs SAINT-COBAIN, B.S.N., J.J. CARNAUD BASSE INDRÉ, ALLIBERT etc... pour lesquels l'emballage constitue, soit le principal marché, soit un marché très important.

Les départements ministériels à vocation technique ont donc le plus grand intérêt à s'intéresser de très près à ce secteur, ainsi qu'à son évolution technologique, puisqu'il interfère sur la quasi-totalité des autres secteurs industriels et sur les exportations. Mais aussi pour deux autres raisons notamment :

- le taux de croissance élevé de ce secteur de production, dans les pays hautement industrialisés (6 à 8% par an pour la France) est un indicateur à considérer pour juger du taux de croissance économique d'un pays, et pour appréhender son évolution.

- les prévisions de production à court et à moyen terme des industries de l'emballage sont un indicateur précis de l'évolution des secteurs économiques gros consommateurs d'emballage (industries alimentaires, petites industries chimiques, industries agricoles, industries pharmaceutiques etc...) et donc, dans une certaine mesure, un "clignotant économique" à la disposition des économistes officiels, en vue des décisions gouvernementales d'intervention.

Parallèlement à ces besoins à caractère d'informations économiques, il importe que les Pouvoirs Publics puissent disposer :

1°) Dans le domaine administratif et juridique

De moyens en mesure de préparer, pour les différents départements ministériels concernés, les textes d'application à caractère réglementaire, ainsi que les recommandations applicables à l'emballage et au conditionnement : normes dimensionnelles, réglementation au transport et au stockage de l'emballage de certains produits tels que matières dangereuses, explosives, radioactives, ainsi qu'au conditionnement des produits alimentaires ou pharmaceutiques par exemple.

Une telle structure technique à la disposition des Pouvoirs Publics Nationaux les informe des réglementations étrangères et internationales et de leurs orientations. A cet effet, les techniciens nationaux participent aux réunions internationales normatives ou de réglementation, ainsi qu'aux congrès, journées techniques, expositions etc...

Au nombre des organismes internationaux qui traitent des problèmes d'emballage, soit pour légiférer, soit pour émettre de simples recommandations, citons l'O.N.U., l'O.C.D.E., la C.E.E., l'U.I.C., l'I.S.O. et C.E.I., l'U.N.I.D.O. (conf. annexe jointe au présent rapport).

La connaissance des textes internationaux et des travaux en cours dans ces diverses organisations est de toute première importance pour l'élaboration ou la mise à jour des textes réglementaires nationaux, notamment pour créer les conditions les plus favorables aux produits exportables sur les marchés extérieurs.

Il resterait sans doute à ajouter aux besoins de caractère national qui viennent d'être exposés. Je me limiterai à citer simplement la participation souhaitable d'un spécialiste de l'emballage de haut niveau, aux travaux préparatoires aux plans de développement économiques nationaux, ainsi qu'aux travaux de mise à jour et d'analyse statistique en cours de déroulement des plans.

2°) Dans le domaine technique

D'une structure technique en vue d'exécuter des tâches d'intérêt général dans les domaines de la recherche et des études, ainsi que dans celui de l'élaboration de normes d'essais et de spécifications techniques. Une telle structure doit permettre également l'exécution d'expertises ou examens officiels, notamment en cas de litiges relatifs à des problèmes d'avaries constatées sur des matériels ou produits importés dans le cadre de marchés publics, ou pour le compte de secteurs industriels ou agricoles nationalisés.

Un simple exemple en matière de recherche d'intérêt général : celui de la recherche en vue d'améliorer les emballages d'exportation des produits pour lesquels il est constaté :

- soit un taux d'avaries anormalement élevé du fait de l'insuffisance technique de l'emballage ou de la qualité de ses constituants,
- soit un coût de transformation trop onéreux,
- soit une conception et une réalisation commerciale insuffisante pour la mise en valeur optimum des produits exportés (produits alimentaires notamment, fruits, agrumes etc...)

3°) Au plan social

c'est-à-dire au plan de la défense des intérêts de l'individu et de son environnement, les Pouvoirs Publics devraient pouvoir être en mesure :

- d'agir en vue de la protection du consommateur : innocuité de l'emballage, protection optimum du produit, moindre coût.
- d'agir en vue de la protection de la nature contre la pollution du fait de l'emballage et de sa production : pollution par les usines de production (papeteries par ex.), problèmes de stockage des ordures ménagères, évacuation et destruction, réutilisation des emballages, protection des sites, hygiène des marchés et des ports etc...

II - BESOINS DES SECTEURS INDUSTRIELS PRODUCTEURS D'EMBALLAGES

Les secteurs industriels producteurs d'emballages ont besoin d'un organisme en mesure de leur apporter des services dans les divers domaines ci-après :

- 1°) technique : recherche, études, essais, homologations et garanties, expertises, conseils, documentation technique.

- 6 -

Je citerai, à titre d'exemple, quelques cas précis, pour justifier mon propos, étant dans l'impossibilité, faute de temps, d'être exhaustif.

- aide apportée aux services et laboratoires de recherche industriels sur la matière première et sur sa transformation, pour l'adaptation du produit d'emballage aux contraintes de conditionnement sur machines, pour la réalisation d'une parfaite étanchéité de l'emballage, pour l'adaptation de l'emballage, au plan de la compatibilité alimentaire par exemple, avec le produit à conditionner.

- recherche des performances optima dans un cadre d'analyse de la valeur.

- recherche des coûts de production et de mise en oeuvre minima.

- études portant sur la valeur ajoutée.

- études sur les accessoires etc...

2°) - Documentaire - Fourniture ponctuelle de documentation technique, économique et commerciale portant notamment sur :

- les matériaux : performances, conditions de transformation, évolutions prévisibles, coût, fournisseurs nationaux ou étrangers. Informations sur les techniques étrangères et sur leur évolution.

- les emballages : technologie, marchés actuels et potentiels. Informations sur les techniques étrangères et leur évolution.

- les secteurs utilisateurs et les produits, la réglementation nationale et internationale etc...

- les machines.

- diffusion, par l'intermédiaire d'un support technique spécialisé, des informations à caractère technique, économique et réglementaire.

- diffusion par l'intermédiaire d'un support technique spécialisé, des informations à caractère technique, économique et réglementaire.

3°) Promotion des industries et des produits nationaux

Réalisation de toutes actions de différentes natures permettant :

- de mettre en valeur les productions nationales, notamment en vue de l'amélioration des qualités, et d'apporter aux produits conditionnés, notamment pour l'exportation, une valeur ajoutée grâce à l'emballage.

- de représenter les industries nationales dans les manifestations nationales ou internationales de l'emballage et du conditionnement (organisation de manifestations, participation aux congrès, expositions spécialisées, etc...)

4) Formation professionnelle

Ces activités peuvent être réalisées sous les formes suivantes :

- Cadres supérieurs et cadres moyens

Cours généraux ou spécialisés, à caractère technique technico-commercial, ou économique, notamment sur les thèmes ci-après :

- les connaissances générales globales du problème de l'emballage - conditionnement,
- les problèmes d'emballage en rapport avec les problèmes et les techniques de stockage, de transport, de manutention et de distribution physique,
- les problèmes d'emballage pour l'exportation : techniques et législation,
- Technologie : conception. La réalisation d'un emballage pour un produit nouveau.
- Analyse de la valeur.
- Problèmes de corrosion, de perméabilité, de calage, d'arrimage etc...
- Machines de conditionnement. Conception. Technologie de l'étude. Engineering.

- Techniciens et ouvriers

Au nombre des techniques et des connaissances à enseigner, nous citerons :

- la connaissance des matériaux et leur mise en oeuvre,
- la connaissance des emballages et des accessoires. Mise en oeuvre, calages, fermeture, protection mécanique et physico-chimique du produit, etc...
- techniques de l'emballage industriel.
- conduite et entretien des machines etc...

III-BESOINS DES SECTEURS INDUSTRIELS UTILISATEURS - CIRCUITS DE DISTRIBUTION, COMMERCIALISATION - EXPORTATION

Pour nombre d'industries, l'emballage représente une part importante et croissante des coûts incorporés dans le produit. Dans certains secteurs, il n'est pas rare que le coût de l'emballage dépasse celui du produit lui-même.

Au niveau de la gestion, l'emballage prend souvent figure de problème majeur, et justifie que l'entreprise attache une importance sans cesse croissante aux problèmes techniques de protection et de mise en valeur optimisée des biens industriels et des produits de grande consommation, à la formation professionnelle et au perfectionnement, ainsi qu'aux problèmes de documentation et d'information.

Les problèmes posés à ces secteurs, dans des termes semblables à ceux examinés au niveau des secteurs producteurs, procèdent pourtant de préoccupations, de besoins, et de motivations différents.

Une rapide analyse de ces problèmes, par technique, fait apparaître les besoins principaux ci-après :

1°) Dans le domaine technique

La production de masse et les techniques modernes de transport, de conteneurisation et de palettisation notamment, ainsi que la généralisation progressive, dans certains circuits économiques, de l'emballage de type non réutilisable, posent les problèmes de l'emballage en termes nouveaux.

Le choix des matériaux et des accessoires, dont l'évolution technologique est non seulement rapide, mais toujours plus complexe, découle d'un calcul de rentabilité qui nécessite des mises au point délicates, ainsi que des arbitrages à caractère technique et économique concernant le couple emballage-produit en vue :

- d'une part, d'assurer une protection optimisée du produit contre les agressions de son environnement jusqu'à son utilisation par l'utilisateur ou le consommateur final : contraintes mécaniques et climatiques s'appliquant successivement aux différentes phases du conditionnement sur machine, puis à l'ensemble du circuit stockage, manutention, transport, manutention, distribution physique, enfin à la mise en oeuvre et à l'utilisation finale du produit. Il convient de constater que la généralisation de la mécanisation de certaines opérations logistiques, ainsi que la réduction des temps de transport et des opérations de manutention, lors des ruptures de charges notamment, loin de réduire le caractère contraignant des agressions mécaniques auxquelles le couple emballage-produit est soumis, les accroissent, au contraire, dans des proportions non négligeables.

Il convient, d'autre part, d'insister sur le fait qu'il s'agit d'assurer une parfaite compatibilité physico-chimique et organoleptique du couple emballage-produit. A ce sujet, on assiste à l'évolution rapide des contraintes administratives et réglementaires dans divers pays, notamment aux Etats-Unis, dans les pays européens, et au Japon, en vue d'assurer une sécurité présentant des garanties accrues dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité du travail, ainsi que de la sécurité de l'individu et des collectivités locales.

Cette évolution, particulièrement caractéristique de celle du monde moderne, conséquence de l'engagement de l'homme de la " société de consommation " et dans un " environnement " dont il ressent avec acuité les agressions permanentes, engage non seulement les produits, mais aussi les emballages, dans un système de réglementation nationale et internationale

dont l'élargissement ira croissant sous la pression des consommateurs. Ceux-ci, en effet, avec la récente prise de conscience de leurs intérêts, et grâce à la constitution de "groupements de défense", particulièrement actifs aux Etats-Unis, et déjà très efficaces en France, imposent aux Pouvoirs Publics une série de mesures visant au renforcement de leur sécurité.

C'est ainsi que, à l'occasion soit d'intoxications collectives graves dans le domaine des produits alimentaires et pharmaceutiques, soit de sinistres survenus en cours de transports de certains produits industriels tels qu'acides, fuels, ou gaz liquéfiés, des textes réglementaires sont élaborés sous la contrainte de l'opinion publique. L'emballage est directement concerné.

Il s'agira donc :

- d'analyser, par type de produit, par système de transport, et par circuit de distribution, les contraintes auxquelles seront soumis normalement les emballages pendant toute la durée de vie du produit qu'il est destiné à protéger.
- de définir, à partir de ces contraintes, les performances auxquelles il doit atteindre, c'est-à-dire :
 - d'établir des normes et des spécifications.
 - d'élaborer des méthodes d'essai et de contrôle.
 - de préparer des textes réglementaires et un code des usages professionnels.
 - de proposer, puis de diffuser, un ensemble de recommandations.

2°) Dans le domaine de la documentation

Mise à disposition d'un ensemble d'informations, recueillies notamment à l'étranger, et portant en particulier sur les points suivants, pour un produit donné :

- caractéristiques spécifiques ayant une incidence sur l'emballage (par ex. sensibilité à l'humidité, conservation des arômes, taux de granulométrie, sensibilité à la corrosion, aux rayons ultra-violetts etc...)
- caractéristiques des conditions de machinabilité des emballages sur machines, ainsi qu'au cours des opérations de stockage, de transport et de distribution (par ex. cadences de conditionnement obtenues sur différents types de machines ; stockage et transport à partir de charges palettisées sous films rétractables ; distribution en vrac par box-palettes ; réalisation de cocoons etc.)
- services à fournir au consommateur par l'emballage, en particulier lorsqu'il s'agit des produits destinés à l'exportation (par ex. marquages recommandés ou réglementaires ; conditions et durée de conservation ; destruction des emballages, réutilisation etc...).

et d'une façon générale, la fourniture à l'Industrie et au Commerce des textes réglementaires étrangers concernant les produits et leurs emballages, la nature des matériaux constitutifs des emballages, ainsi que les catégories d'emballages et tous renseignements relatifs à l'amélioration de son pouvoir promotionnel en tant que support publicitaire et auxiliaire de la vente : formes, couleurs, gadgets, possibilités de réutilisation etc...

3°) Dans le domaine commercial

Dans ce domaine les services ci-après doivent pouvoir être mis à la disposition de l'industrie :

- conception, mise au point des emballages. Réalisation de prototypes avec le concours des producteurs d'emballage.
- Tests des emballages sur des marchés expérimentaux
- Analyse de la valeur de l'emballage.
- Etude de machines. Engeneering.
- Etudes économiques.
- Etudes statistiques, notamment en ce qui concerne les avaries et, d'une façon générale, conseils en emballage-conditionnement (Packaging - consultant)
- Promotion du couple produit-emballage par l'emballage ("l'emballage vendeur ")

4°) Dans le domaine de la Formation Professionnelle

En matière de formation des cadres, techniciens et ouvriers, les besoins sont particulièrement étendus. Par nature ils sont, pour certains, identiques à ceux des secteurs producteurs d'emballages ; pour d'autres, ils sont complémentaires, voire spécifiques.

Je me bornerai à mentionner ceux qui me paraissent les plus importants, en les examinant en fonction des principales structures de l'entreprise, là où, en particulier, des problèmes d'emballage se trouvent posés :

- Services commerciaux. Etude d'un produit nouveau
- Emballage et Marketing.
- conception de l'emballage. Méthodologie .
- techniques d'analyse de la valeur.
- techniques de distribution : incidence sur l'emballage.

- techniques de transport et d'exportation : incidence sur l'emballage

- réglementation nationale et internationale concernant l'emballage Contentieux.

- Services d'achat d'emballages.

emballages. - connaissance des matériaux et des

professionnels. - Normes, spécifications, Codes des usages

Contrôle de marchés. Contentieux. - Etablissement des cahiers des charges.

en emballages, etc... - les commandes et les approvisionnements

- Services de fabrication

emballages. - Connaissance des matériaux et des

conditionnement. Performances. Rentabilisation. - Connaissance des machines de conditionnement. Performances. Rentabilisation.

" emballage-produit " en sortie de conditionnement, etc... - Contrôles de fabrication du couple

conditionnement. Entretien, Sécurité du travail. - Conduite et réglage des machines de

5°) Dans le domaine social

Utilisation de matériaux d'emballage et de types d'emballages apportant, si possible :

- un supplément d'agrément au consommateur : emballage artistique, décoratif, réutilisable à d'autres fins, support de jeux ou de concours, etc...

- une destruction facile (lutte contre la pollution)

- une grande facilité de stockage, d'identification du produit, d'amélioration des services de distribution, ainsi que de mise en oeuvre du produit par le consommateur (ex. emballage de produit pharmaceutique, de dimensions et de couleurs standardisées, avec couleur indicative pour les produits dangereux permettant, en outre, de faire la distinction, pour un même produit, entre les doses pour adultes et les doses pour enfants.)

IV - BESOINS DES SECTEURS DU TRANSPORT ET DES ASSURANCES

Les problèmes posés en matière d'emballage à ces deux branches, dont les activités sont intimement associées, se posent essentiellement en termes administratifs, juridiques et documentaires d'une part, techniques d'autre part.

1°) Besoins administratifs, juridiques et documentaires

Dans ces différents domaines, citons, parmi les besoins principaux, l'élaboration ou le mise au point de textes, règlements, tarifs visant directement ou indirectement l'emballage en vue de :

- faciliter les opérations de transport et de manutention (normalisation des dimensions, réglementation ou recommandations concernant les moyens de préhension, le marquage les chargements).

- assurer la protection des personnels des sociétés de transport et de la manutention, notamment dans les ports.

- éviter les avaries dues à l'emballage. A cet effet, la mise en application de différentes dispositions tarifaires notamment, est nécessaire pour améliorer les qualités de protection des emballages. Ces mesures visent à pénaliser les emballages de qualité insuffisante, ou ceux dont la conception n'est pas adaptée aux contraintes logistiques.

- recueillir, à cet effet, d'une part des statistiques d'avaries, d'autre part, toutes les informations relatives aux caractéristiques de performances des différents matériaux et systèmes d'emballages.

- disposer, enfin, de la réglementation relative à l'emballage et tout spécialement de la documentation internationale (I.A.T.A., I.C.H.A., conférences maritimes, U.I.C. etc).

2°) Besoins techniques

Les Transporteurs et les Assureurs doivent pouvoir faire tester les performances des divers systèmes d'emballage, soit au regard des produits emballés (compatibilité), soit au regard des systèmes de manutention, soit enfin en fonction des différents types de transports utilisés.

Ceux-ci seront alors en mesure de faire procéder à :

- des modifications techniques exigées ou recommandées suite à des études exécutées pour leur propre compte, aux systèmes d'emballage en vigueur s'ils sont considérés comme responsables de taux d'avaries à pourcentage élevé.

- des expertises consécutives à la demande des Services Contentieux, afin de déterminer dans quelle mesure l'emballage peut être mis en cause, et dans ce cas, à quel niveau se situent les responsabilités.

CONCLUSIONS PARTIELLES

Il ressort de cette analyse des besoins, deux séries de conclusions.

D'abord des conclusions d'ordre général que j'énoncerai brièvement comme suit :

- les problèmes d'emballage et de conditionnement, comme tous ceux qui sont spécifiques des principales classes de produits industriels se posent, sans doute, en termes administratifs, réglementaires et techniques. Au niveau gouvernemental, ils se posent essentiellement en termes économiques du fait de l'incidence sur l'industrie, le commerce international, les transports. Ils concernent directement aussi l'individu, utilisateur final, ainsi que la société toute entière ; ils interviennent, en effet, dans le coût des produits, dans la réduction des hémorragies de devises dues aux avaries, voire même dans l'éthique de la vie (recherche d'une plus grande qualité de la vie : " nouvelles sociétés ")

- les problèmes d'emballages sont caractérisés aussi par leur extrême complexité du fait de la diversité et de la nature évolutive des techniques qu'ils mettent en cause. Ils sont complexes aussi, parce qu'ils ne sont pas l'apanage d'une seule branche économique, mais parce que toutes les branches de la production d'un pays, ainsi que celles du transport sont concernées. Ils sont complexes enfin, parce qu'au plan législatif, tous les départements ministériels se trouvent plus ou moins concernés par les conditions de leur mise en oeuvre et de leur emploi.

Ces deux aspects de l'emballage étant évoqués, je vous propose de tirer des conclusions qui contribuent à l'approche d'une étude de structure nationale.

Ces conclusions partielles sont au nombre de 4 :

1. L'importance et la diversité des besoins exprimés par les différents secteurs publics et économiques, ainsi que leur complémentarité, justifient la création d'une structure spécialisée EMBALLAGE-CONDITIONNEMENT à l'échelon national (éventuellement multi-nations.).

2. Cette structure devra être en mesure, dans sa forme définitive, de mettre à disposition des différents secteurs l'ensemble des services susceptibles de répondre aux besoins exprimés. C'est ainsi que devront être envisagées les missions ci-après :

- Dans le domaine technique

- Etudes. Besoins. Examens et expertises
- Conseils pour envoi des matériaux, emballages, accessoires et machines

- Tests de performances
- Délivrance de certificats de conformité à des spécifications nationales et étrangères, et de labels de qualité.

- Dans le domaine réglementaire

- Préparation des avant-projets de normes et de spécifications nationales concernant les emballages et leurs composants.

- Participation, en qualité de conseiller technique, aux travaux des différents départements ministériels à l'occasion de l'élaboration de textes administratifs ayant trait, directement ou indirectement, à l'emballage.

- Participation, en qualité d'expert, aux travaux de tarification des branches nationales de TRANSPORT et d'ASSURANCES.

- Participation, enfin, en qualité de Membre de la Délégation nationale, aux travaux des organismes internationaux en matière d'emballage.

- Dans le domaine de la réglementation

- Création, développement et gestion d'un centre de documentation recueillant, exploitant et diffusant les informations nationales et étrangères dans leur forme :

- administrative et juridique
- technique
- commerciale.

Exploitation, sous forme d'études économiques et statistiques. Conjoncture. - Dans le domaine de l'information et de la

Promotion

- Création et diffusion d'une revue d'informations relative d'une part aux techniques mettant en oeuvre les matériaux, les emballages, les accessoires et les machines et d'autre part, aux domaines économiques et réglementaires.

- Création d'un prix national de l'emballage en vue de favoriser l'émulation entre industriels, et de promouvoir directement les produits nationaux, notamment sur les marchés extérieurs.

- Organisation éventuelle d'expositions, de congrès, journées d'études, séminaires etc...

3. La définition des structures adaptée à ces missions est relativement simple. Toutefois, il en semble pas, a priori, que l'ensemble de ce programme puisse être réalisé en une seule tranche. Aurait-on les moyens financiers et humains de le réaliser, que je n'estimerais pas souhaitable une telle réalisation. Une telle oeuvre, en effet, doit être progressive pour être harmonieuse, efficace et d'un moindre coût.

Il s'agira donc de définir des priorités puis, en fonction des moyens disponibles, de passer à la réalisation de ceux-ci et à leur mise en oeuvre suivant un plan à long terme, établi au préalable.

En outre, une telle structure spécialisée d'EMBALLAGE-CONDITIONNEMENT devra s'insérer dans un système public et professionnel adapté. C'est-à-dire que des liaisons devront être assurées :

- d'une façon systématique et préalable avec les services ad-hoc dans chacun des départements ministériels concernés, et notamment au sein de ceux qui ont à connaître :

- des industries de transformation (direction de tutelle des industries de l'emballage)
- des transports
- de la santé publique
- de l'agriculture
- du commerce extérieur etc...

ainsi qu'avec différents services tels que : douanes, répression des fraudes, normalisation, planification économique et développement etc...

- par protocole, si possible, avec les organisations à caractère professionnel concernées par les problèmes d'emballage et susceptibles :

- de fournir des informations
- de prescrire des études et travaux divers
- de faire participer à des actions d'intérêt professionnel et interprofessionnel.

- avec les principales sociétés industrielles et commerciales nationales, ainsi qu'avec les secteurs industriels et commerciaux nationalisés, ceux-ci étant considérés en tant que prescripteurs de services et que facteurs d'évolutions.

4. Au plan de la finalité, il ressort de l'examen des trois conclusions précédentes, que les caractères dominants de telles structures se situent aux niveaux :

- de l'intérêt général d'ordre national ou multi-national.
- de l'intérêt collectif et interprofessionnel et dans une moindre mesure,
- de l'intérêt particulier des sociétés industrielles et commerciales, nationalisées ou non.
- de l'intérêt enfin du consommateur, auquel elles assurent directement, dans de nombreux cas, non seulement des services d'utilisation, mais aussi la sécurité.

APPROCHE DU PROBLEME

Le problème peut être abordé successivement en fonction :

- du choix des structures juridiques et des structures opérationnelles de l'organisme à créer.
- du choix des missions prioritaires .
- de l'examen, par type de mission, des moyens humains et matériels à mettre en oeuvre.
- de la confrontation des moyens à mettre en oeuvre (besoins) et des possibilités d'investissements en matière grise et en équipements .
- de l'examen critique des possibilités de rentabilité de ces investissements.
- des choix et des arbitrages. Elaboration d'un projet de programme et conditions de mise en oeuvre.
- de la décision finale et exécution.

CHOIX DES STRUCTURES

1°) Structures juridiques

Le choix des structures juridiques ne repose sur aucun critère particulier spécifique des problèmes d'emballage. Si l'on examine les structures existantes dans les différents pays qui se sont dotés d'organismes d'emballage, on constate que celles-ci sont toutes différentes d'un pays à un autre.

Elles sont différentes, en effet, selon :

- qu'il s'agit de pays capitalistes ou de pays socialistes.

Le système politique et économique intervient donc, semble-t-il, dans le choix de ses structures nationales à tous les niveaux.

- que le besoin, puis l'impulsion, en matière de structures d'emballage, aient été ressentis soit :

- au niveau gouvernemental , sous la forme d'un organisme rattaché à un département ministériel : laboratoires d'emballage ou centres de documentation. C'est le cas en URSS et dans les démocraties populaires européennes.

- au niveau gouvernemental et interprofessionnel. C'est le cas de la FRANCE et de la BELGIQUE. Il s'agit alors d'un centre officiel, para-étatique et interprofessionnel sous contrôle des Pouvoirs Publics, à caractère non commercial, sans but lucratif, mais prestataire, toutefois, de certains services rémunérés.

- au niveau d'industries privées appartenant à un secteur professionnel déterminé. C'est le cas du laboratoire de HAMBURG en ALLEMAGNE, spécialisé dans les emballages d'exportation.

- au niveau d'industries privées appartenant à des secteurs industriels différents. C'est le cas du laboratoire de MUNICH.

Il s'agit, dans ces deux cas, d'organismes à la fois subventionnés par leurs adhérents, et prestataires de services rémunérés.

- au niveau d'un Centre National de Recherche. C'est le cas de deux structures distinctes, intégrées au sein du Centre National Hollandais de Recherche (T.N.O.)

- au niveau, enfin, d'une société. C'est le cas du laboratoire d'emballage de la BUNDESBahn à STETTEN. C'est le cas aussi des laboratoires d'emballage dont se sont dotés, au JAPON, les principaux groupes exportateurs.

Sans m'étendre davantage sur les structures existantes, je pense que, s'agissant de rechercher l'efficacité optimum dans une perspective d'intérêt général et d'intérêt collectif interprofessionnel, le choix devrait se porter, pour les Pays Arabes :

- soit sur l'un des systèmes en vigueur dans les pays socialistes européens,

- soit sur le système élaboré, puis rôdé progressivement en FRANCE, plus souple d'adaptation et plus évolutif, me semble-t-il, que ceux adoptés à l'Est.

2°) Structures opérationnelles. Choix du système

Une approche rapide de ce problème conduit à formuler les possibilités ci-après, le choix définitif étant du ressort de chacun des pays intéressés. Par exemple :

- conception et création d'un système autonome en mesure de satisfaire l'ensemble des besoins nationaux.
Structure type : Centre National de l'Emballage et du Conditionnement.

- Aménagement, au sein d'une structure nationale existante, (laboratoire de recherche, Institut d'études économiques etc...) d'une cellule emballage. Les activités de cette cellule devront présenter un caractère de complémentarité par rapport aux activités du laboratoire ou de l'institut choisi en tant que structure d'accueil.

- Aménagement, suivant le même processus, de cellules spécialisées au sein de différentes structures existantes.

Dans le premier cas, il s'agit de créer de toutes pièces une structure originale, susceptible d'exécuter, à terme, l'ensemble des missions en partant d'une structure de départ à caractère évolutif. Ce fut le cas, notamment, du Centre National français.

Trois cellules ont été ainsi initialement créées :

- 1 cellule technique consacrée à l'étude des emballages de transport, traitant essentiellement d'emballages en bois et en carton.
- 1 cellule de contrôle et de gestion d'un label de qualité, reconnu par les Chemins de Fer et par les producteurs d'emballages en bois et en carton.
- 1 cellule de documentation.

Il a fallu 15 ans pour atteindre le niveau actuel, qui, bien que très évolué, ne couvre pas encore l'ensemble des besoins exprimés par les Pouvoirs Publics et les secteurs économiques français. La solution retenue par la FRANCE a été, à la fois, la moins onéreuse, la plus progressive, et la plus efficace à long terme.

x x

Dans le second cas, en fonction du caractère des priorités retenues lors de l'examen des missions, il s'agit par exemple :

- Si les missions prédominantes sont d'ordre technique, de créer au sein d'un institut, d'un centre, ou d'un laboratoire gouvernemental existant, une cellule spécialisée dans les techniques d'emballage et de conditionnement. Le choix devra porter sur un organisme dont les missions, l'équipement, les techniques mise en oeuvre, et les liaisons permettent de satisfaire au mieux les besoins en matière d'emballage.

C'est une solution économique, à réalisation rapide, efficace à court terme. Elle ne semble pas satisfaisante à long terme.

x x

Dans le troisième cas, si des urgences se révèlent dans des domaines qui mettent en oeuvre des moyens aussi divers que ceux qui relèvent :

- de la science et de la technique,
- de la législation,
- de la documentation et d'études économiques.
- enfin, de la promotion commerciale et de l'information,

il peut être envisagé de créer les structures opérationnelles ad-hoc, comme il a été dit dans le cas ci-avant, au sein de structures existantes dans des Instituts ou Centre nationaux. A titre d'exemple, nous citerons :

- 1 petite cellule technique d'essais, soit au sein d'un laboratoire d'études mécaniques, soit au sein d'un institut de recherches agronomiques (dans ce cas, il s'agit d'une conception différente, tenant compte du produit.)

- 1 cellule documentation au sein d'un centre de documentation économique ou d'un institut Commerce Extérieur.

- 1 cellule d'études économiques et statistiques d'information et de promotion au sein d'un service du Plan.

Une telle conception, qui peut être considérée comme une solution de facilité, mettant en oeuvre peu de moyens nouveaux, et susceptible d'être réalisée à partir de crédits provenant de différents départements ministériels, me semble toutefois devoir être déconseillée.

Elle contient en effet, à terme, le germe de l'inefficacité et du gaspillage, du fait de la dispersion des moyens qu'entraîne la dispersion des efforts ; du fait, aussi, de la pluralité des centres de décision et de contrôle, placés hors de toute possibilité de réelle coordination.

CHOIX DES MISSIONS PRIORITAIRES

Le choix des missions prioritaires est fonction d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels :

- la nature de la production nationale (produits industriels, produits agricoles, matières premières : % du Produit intérieur brut)
- la part de ces produits commercialisés :
 - sur le marché intérieur
 - sur les marchés étrangers (structure des exportations)
- le pouvoir d'achat du consommateur
- la politique économique (objectifs du plan de développement)
- du développement des exportations (réduction des taux d'avaries par exemple et de la politique de promotion des produits etc...)
- la politique d'encouragement aux investissements étrangers (création d'industries de transformation : papeteries, cartonneries, production d'emballages en matières plastiques etc...)
- du tonnage des marchandises transportées et des taux d'avaries constatés par catégories de produits.
- des structures de la distribution du commerce intérieur :
 - commerce de détail
 - commerce intégré (grandes surfaces)
- du tourisme (produits locaux vendus aux ressortissants étrangers)
- etc...

EBAUCHE DE STRUCTURES

L'expérience acquise par le Centre National français, tant en ce qui concerne ses propres structures, qu'en ce qui concerne celles qu'il a été amené à proposer tout récemment à deux pays en voie d'industrialisation, l'un situé sur le littoral nord-méditerranéen, le second sur le littoral atlantique européen, conduit à penser que les structures évolutives de départ peuvent comporter :

- 1 cellule technique adaptée aux emballages de transport, susceptible de traiter notamment :

- les caisses bois
- les caisses carton ondulé
- les sacs en papier et matières plastiques et complexes
- les conteneurs d'un tonnage inférieur à 3 T
- les palettes et charges palettisées.

- 1 petite cellule de documentation, d'information, et d'études économiques et statistiques.

Ces deux cellules étant réunies au sein d'un Centre National de l'Emballage et du Conditionnement.

La direction de ce Centre peut être confiée :

- soit à un cadre de l'administration ou du secteur public, compétant dans les domaines de réglementation et des études économiques. Dans ce cas, son adjoint aura la responsabilité des activités techniques.

- soit à un cadre technique (ingénieur confirmé), assisté d'un adjoint en réglementation - normalisation, auquel pourrait être confiée, en outre, la charge de l'administration du Centre.

- soit à un cadre d'une structure nationalisée des transports.

- III -

POSSIBILITES D'AIDE DIRECTE

Les différentes phases ultérieures de l'approche étant conditionnées par les missions prioritaires à fixer par les différents Etats, ainsi que par le choix des structures, il me reste à aborder le problème des possibilités d'aide directe.

Il ne m'appartient pas d'aborder le problème de l'aide financière éventuelle, ce problème étant de la compétence de l'O.N.U.D.I. et, tout spécialement sans doute, de l'I.D.C.A.E.

Par contre, pour ce qui concerne ma propre compétence, et celle du Centre National de l'Emballage et du Conditionnement Français, que je dirige, l'aide susceptible d'être apportée à l'une de vos Nations, en vue de la création d'une structure nationale, ou à un groupe de vos Nations, en vue de la création d'une structure multi-nationale, pourrait être envisagée dans les mêmes conditions que pour les deux Nations Européennes évoquées précédemment.

Voici comment se présente notre conception à cet égard :

Nous pensons, compte tenu de notre éthique, qu'il s'agit davantage de proposer une forme de coopération plutôt qu'une aide ponctuelle appelée à être sans lendemain.

C'est pourquoi les actions que nous avons déjà engagées dans ce domaine avec d'autres pays, consistent, dans une première phase, à faire profiter ceux-ci de notre propre expérience, en mettant très objectivement en lumière à la fois les réalisations réalisées et les difficultés, voire même les échecs que nous avons rencontrés.

Au cours de cette première phase qui peut être réalisée à des conditions arrêtées soit avec un organisme international et le pays intéressé (sous forme d'une convention), soit directement avec celui-ci (dans le cadre d'un protocole bi-latéral particulier) les possibilités du Centre français peuvent porter sur l'un ou plusieurs des points ci-après, comme sur leur ensemble :

1°) Dans le domaine de la conception d'une structure nationale adaptée, examen avec les responsables nationaux visant à :

- une analyse préalable des besoins nationaux en matière d'emballage et de conditionnement. Définition des objectifs et des missions, par référence, en particulier, aux produits nationaux et aux problèmes d'exportation.

- une analyse des moyens à mettre en oeuvre en vue d'atteindre les objectifs et de remplir les missions.

- une confrontation des moyens à mettre en oeuvre avec les possibilités de financement à court et moyen terme. Arbitrages.

- une conception d'une structure centralisée ou d'un système coordonné, utilisant différents secteurs existants.

Proposition concrète comportant notamment, l'établissement de projet de budget d'investissement et de financement.

2°) Dans le domaine technique :

- création de cellules techniques adaptées aux besoins, pouvant aller jusqu'à l'engineering, et pouvant comporter, au préalable, dans notre Centre de Trappes, la formation du responsable technique, ainsi que des principaux

- Communication des programmes de recherche et d'études du C.N.E.C. (1) dans le cadre des plans de développement français ainsi que communication des études déjà réalisées dans le passé comportant, notamment, le rapport du groupe de synthèse "emballage" du dernier Plan Français.

- Communication des méthodes d'essais en vigueur en FRANCE, et nomenclature des matériels normalisés ou non, correspondants à l'exécution de ces méthodes (en service au C.N.E.C.).

Ces dernières informations comporteraient notamment, les performances, les coûts ainsi que les conditions d'amortissement, les délais de livraison, etc...

3°) Dans le domaine de la normalisation et de la réglementation.

- Communication des normes et spécifications françaises ainsi que des principaux documents techniques en vigueur à l'étranger.

- Communication de la réglementation française et internationale concernant les principaux problèmes, notamment en matière d'hygiène alimentaire et de transport des matières dangereuses.

- Communication des sources d'information permanentes ou occasionnelles dans le domaine technique, susceptibles de servir de base à la création d'une cellule de documentation technique.

- Communication du programme de normalisation à long terme du Centre National de l'Emballage Français.

4°) Dans le domaine des études économiques et de la documentation.

Les propositions concernant la documentation technique sont également valables. Communication des études économiques les plus récentes dont dispose le C.N.E.C.

5°) Dans le domaine de la Formation Professionnelle.

- Communication des programmes de formation aux différents niveaux : cadres et ingénieurs. Techniciens et ouvriers.

- Information concernant les moyens mis en oeuvre et leurs méthodes d'action.

- Communication des sommaires et résumés des conférences et des cours.

6°) Dans le domaine, enfin, de l'Information et de la Promotion.

- Communication des programmes et des méthodes d'action du Centre National Français, ainsi que des moyens mis en oeuvre, notamment en ce qui concerne la création d'une revue d'emballage.

En seconde phase, un système de coopération technique et administrative conçu sur le principe d'une stricte égalité entre les parties contractantes, pourrait être envisagé de façon systématique entre le Centre National Français et les entres nationaux Arabes organisés conformément aux dispositions prévues dans la première phase, sous une forme très concrète, pouvant comporter :

- des échanges de programmes et de documentation,
 - des échanges d'informations à caractère technique et économique (normes, spécifications, méthodes d'essais études économiques, etc...)
 - l'organisation éventuelle d'actions concertées d'information et de promotion (congrès, journées d'études etc...)
- ainsi que toute autre formule de coopération à proposer par les Pays Arabes.

X

X

Ces possibilités offertes par le Centre National Français (C.N.F.C.) n'excluent pas, bien entendu, celles qui peuvent vous être proposées par d'autres Nations disposant comme la FRANCE, d'une structure d'emballage. Il vous appartient donc de vous informer en toute objectivité et, le cas échéant, de faire porter votre choix sur le partenaire en mesure de vous apporter la collaboration la plus efficace et la moins onéreuse.

X

X

Messieurs, j'ai conscience, à la fin de mon exposé, d'avoir abordé les problèmes de façon sans doute trop globale, laissant de côté certains problèmes, pourtant importants, dans différents domaines techniques, commerciaux, administratifs et réglementaires

Sans doute aussi, certaines de vos préoccupations n'auront elles pas trouvé, dans ce rapport, l'intérêt qu'elles en attendaient, ni de solutions à certains de vos problèmes.

Je m'en excuse, et je pense que les organisateurs de cette réunion, ont prévu, avec beaucoup d'objectivité, de pallier ces insuffisances en ménageant le temps nécessaire à un large débat et je m'en réjouis.

Je me tiens donc à votre disposition pour répondre, dans toute la mesure de mes compétences, aux questions que vous voudrez bien me poser, sachant qu'elles nous apporteront un enrichissement réciproque.





75 . 11 . 19